

**L'industrie assurantielle en Algérie : quelle réalité ?*****The insurance industry in Algeria: what reality?*****Lydia SAID LHADJ<sup>1\*</sup>, Hakima SOUKI<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>Affiliation Doctorante (Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou-Algérie), Email : [didalhadj@gmail.com](mailto:didalhadj@gmail.com)

<sup>2</sup> Maitre de conférences Classe A (Université Mouloud Mammeri Tizi Ouzou-Algérie), Email : [hakima.souki@ummt0.dz](mailto:hakima.souki@ummt0.dz)

Reçu le: 13-10-2022

Accepté le: 20-01-2023

Publié le: 31-03-2023

**Résumé:**

L'objectif de l'article est de mettre en exergue l'évolution du secteur des assurances en Algérie ces dernières années. L'activité des assurances fut introduite en Algérie par l'administration coloniale. Avant 1830 les Algériens vivaient en communauté et c'était le principe de solidarité et d'entraide qui prédominait. Depuis 1962 de nombreuses réformes ont concerné, le secteur des assurances en Algérie. Malgré cela, ce secteur qui peut contribuer au financement du développement accuse un retard considérable par rapport au reste du monde.

Nous sommes donc amenés à poser la question suivante : ***Quelle est la situation actuelle du marché des assurances en Algérie ?***

Afin de répondre à cette problématique, nous avons jugé utile de répartir cet article en trois grandes parties. Ainsi, la première partie met en exergue les fondements de l'assurance afin de connaître le jargon mobilisé dans ce secteur. Quant à la deuxième partie, elle est consacrée au marché des assurances au niveau mondial. La dernière partie a pour but de présenter la structure et l'évolution du secteur algérien des assurances afin de comprendre les mécanismes de fonctionnement de ce secteur et ses acteurs et son développement en chiffre.

**Mot clés :** *Secteur des assurances, production, branche d'assurance, prime, compagnie d'assurance.*

**Jel Classification Codes :** *G22, O16.*

**Abstract:**

*The objective of the article is to highlight the evolution of the insurance sector in Algeria in recent years. The insurance business was introduced in Algeria by the colonial administration. Before 1830 the Algerians lived in community and it was the principle of solidarity and mutual aid that predominated. Since 1962 many reforms have concerned the insurance sector in Algeria. Despite this, this sector, which can contribute to financing development, lags considerably behind the rest of the world. We are therefore led to ask the following question: What is the current situation of the insurance market in Algeria?*

*In order to answer this problem, we have found it useful to divide this article into three main parts. Thus, the first part highlights the foundations of insurance in order to know the jargon mobilized in this sector. As for the second part, it is devoted to the insurance market at the global level. The last part aims to present the structure and evolution of the Algerian insurance sector in order to understand the mechanisms of operation of this sector and its actors and its development in figures*

**Keywords:** *Insurance sector, production, insurance branch, premium, insurance company.*

**Jel Classification codes:** *G22, O16*

---

\* *Auteur correspondant*

## 1. Introduction

L'assurance est un service ; elle se situe dans le secteur tertiaire de l'économie. L'assurance a fait son apparition dans le monde depuis le moyen âge. Elle s'est développée progressivement et apparaît comme l'un des meilleurs procédés qui a pour objet d'assurer la protection de l'individu, de sa famille ou de son patrimoine, qui peuvent être très souvent exposé à certains risques de la vie quotidienne. C'est une vente de sécurité au profit de l'action.

Le secteur assurantiel prend une place de plus en plus importante dans le monde, dans un environnement caractérisé par l'émergence d'un capitalisme mondialisé et le développement d'un marché financier à l'échelle internationale.

Pendant toute la période coloniale, l'assurance en Algérie s'est confondue avec l'évolution de l'assurance en France. Cela conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs qui n'ont été abrogés qu'en 1975. Après cette période, de nouvelles lois sont apparues permettant à l'assurance de connaître un nouvel essor.

En ce temps, où l'environnement est caractérisé par une concurrence très acharnée, les acteurs d'assurance cherchent le meilleur moyen et la meilleure stratégie pour développer et améliorer le marché des assurances en Algérie. Un marché caractérisé par des produits traditionnellement connus et un chiffre d'affaires tiré en grande partie de la branche automobile. En fait, la plupart des compagnies continuent à survivre grâce à cette branche.

L'objet de cet article est d'analyser l'évolution de secteur des assurances dans le monde et en Algérie en particulier en répondant à la question suivante : *Quelle est la situation actuelle du marché des assurances en Algérie ?*

Pour répondre à cette question, nous avons opté pour la méthode d'analyse de données macroéconomiques multi sources ( altasmag, CNA, revus des assurances...).

Pour cela, nous avons jugé judicieux de répartir cet article en trois grandes parties. Ainsi, la première partie met en exergue les fondements de l'assurance afin de connaître le jargon mobilisé dans ce secteur. Quant à la deuxième partie, elle est consacrée au marché des assurances au niveau mondial. La dernière partie a pour but de présenter la structure et l'évolution du secteur algérien des assurances afin de comprendre les mécanismes de fonctionnement de ce secteur et ses acteurs et son développement en chiffre. Nous allons entamer cet article par la clarification du concept d'assurance.

## 2. Notion élémentaires de l'assurance : vers la clarification du concept

Après avoir mis en évidence la définition de l'assurance et ses caractéristiques, nous démontrons les éléments d'une opération d'assurance et les différentes assurances.

### 2.1. Qu'est ce que l'assurance ?

Le mot assurance est d'origine latine : *securus* qui veut dire sûr, d'où émane le terme *assecuratio* (sécurité, garantie, certitude, assurance...). Dès lors, l'ancien français méridional adopta le terme Assurance, tout en conservant les mêmes consonances retrouvées dans les termes : sécurité, sûreté, secours.

« *L'assurance est définie comme contrat par lequel un groupe de personnes s'indemnisent mutuellement d'une perte éventuelle, suite à la réalisation d'un risque et ce moyennant le paiement par chacun des assurés d'une prime de cotisation* » (Ali 1984, P84).

D'une manière générale, l'assurance se définit comme une réunion de personnes, redoutant l'arrivée d'un événement préjudiciable, se cotisent pour permettre à ce qui sont touchés par cet événement de faire face aux dommages résultant. (Cuilbault & al., 2003, P49).

La compréhension de l'assurance passe par la définition juridique de l'assurance qui est « *Une convention par laquelle, en contre partie d'une prime, l'assureur s'engage à garantir le souscripteur en cas de réalisation d'un risque aléatoire prévu au contrat* » (Faivre, 1999, P38). Cette définition apporte trois éléments propres à la nature du contrat d'assurance :

- Un risque qui est l'objet de l'assurance tel un bien ou un individu exposé à la survenance d'un sinistre, et pour lequel on contracte une police d'assurance ;
- Une prime qui représente un montant défini ou la valeur de vente de garantie, accordé sur la base d'un taux de sinistralité de l'objet assuré et qui est lui-même établi au préalable ;
- Enfin, une présentation du service qui est la garantie d'un risque en cas de sinistre aléatoire dans un cadre d'incertitude, avec un versement d'indemnités et/ou d'un capital en contre partie d'un montant exigible à la signature du contrat.

Cette définition de l'opération d'assurance nous ramène à la relation contractuelle entre les deux parties, assureur et assuré, physique et moral, et doit être placée dans un contexte plus global qui est l'organisation en mutualité. La définition technique qui s'impose est la suivante : « *L'assurance est l'opération par laquelle un assureur organise en mutualité une multitude d'assurés exposé à la réalisation de certains risques et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse comme des primes collectées* » (Faivre, 2001, P38).

Cependant, une entreprise d'assurance est amenée à indemniser ses sinistrés à court, à moyen et à long terme avec des versements qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années.

Une autre particularité de ce secteur d'activité qui n'est pas des moindres, est l'inversion du cycle de production qui participe à la difficulté d'évaluation du prix de revient du service sachant que les montants versés à l'assureur sont effectués avant la prestation de service, et que le sinistre peut survenir longtemps après la souscription du contrat d'assurance.

## **2.2. Les acteurs et les éléments d'une opération d'assurance**

L'opération d'assurance s'appuie sur l'existence d'un risque, le paiement d'une prime et la promesse d'indemnisation du dommage à travers la prestation. Elle met en relation plusieurs acteurs.

### **2.2.1. Les acteurs d'une opération d'assurance**

Une opération fait intervenir plusieurs personnes.

#### **2.2.1.1. L'assuré**

L'assuré est une personne physique ou morale dont les biens, les actes ou sa propre personne sont couverts par un contrat d'assurance contre des risques, moyennant le versement d'une certaine somme (une prime ou cotisation). Il est à noter que l'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat ni le bénéficiaire, ni celui qui paie la prime. Par exemple en assurance de responsabilité civile, c'est le responsable qui est assuré. En assurance vie, c'est la personne dont le décès entraîne le versement d'une rente ou d'un capital prévu dans le contrat d'assurance.

#### **2.2.1.2. Le souscripteur**

Le souscripteur est la personne qui signe la police (le contrat d'assurance) à titre personnel, et s'engage à payer la prime à l'assureur. Souvent, c'est l'assuré lui-même qui souscrit un contrat pour son propre compte.

#### **2.2.1.3. L'assureur**

L'assureur est celui qui s'oblige de payer l'indemnité, c'est-à-dire de couvrir les sinistres par un contrat d'assurance. Il est généralement une personne morale, une société commerciale ou civile (mutuelle). L'assureur est une entreprise soumise au contrôle de l'Etat et dont le statut juridique et le mode de fonctionnement sont réglementés. L'assureur intervient auprès de l'assuré par l'intermédiaire d'un réseau de distribution.

#### **2.2.1.3. Les bénéficiaires**

Le bénéficiaire est toute personne physique ou morale, au profit de laquelle l'assurance a été souscrite, c'est-à-dire la personne recueillant le profit du contrat en cas de réalisation du risque.

#### **2.2.1.4. Les tiers**

C'est toute personne complètement étrangère au contrat d'assurance, mais bénéficiera de la prestation en cas de la réalisation du risque. La qualité de tiers est accordée à certains bénéficiaires de prestation d'assurance de personnes et à des victimes. Les tiers bénéficiaires des prestations d'assurance de personnes sont les bénéficiaires de l'indemnité allouée par l'assureur, en cas de réalisation de risque. Dans l'assurance décès, le tiers bénéficiaire est nécessairement une personne autre que l'assuré. Les tiers bénéficiaires sont désignés dans la police ou à défaut, ce sont les héritiers de l'assuré.

Les tiers victimes sont les personnes auxquelles l'assuré a causé des dommages dans le cadre de sa responsabilité civile. La victime est forcément un tiers inconnu au moment de la souscription du contrat : cas de piéton, victime d'un accident automobile.

L'assurance fait aujourd'hui totalement partie de notre cadre de vie quotidien. Souscrire un contrat d'assurance est devenu un acte naturel chez la plupart des personnes désirant se prémunir des pertes financières entraînées par la réalisation casuelle d'un événement engendrant des conséquences fâcheuses (incendie, vol, accident, maladie...etc.).

## **2.2.2. Les éléments d'une opération d'assurance**

Pour bien expliquer l'activité des assurances, nous allons procéder à la définition des éléments d'une opération d'assurance.

### **2.2.2.1. Le risque**

L'assurance est une protection contre un risque . Selon Picard (2005), un risque d'assurance est défini par un événement incertain qui, s'il se réalise, pénalisera un individu ou une entreprise, un grand nombre d'individus ou d'entreprises étant simultanément et indépendamment confrontés au même type de risque (Maladie, chômage, vol, accident, incendie... en sont des exemples caractéristiques). Il importe de noter que tous les événements ne sont pas assurables. En effet, le risque est dit « assurable » lorsqu'il s'agit « *d'un préjudice dû à un évènement aléatoire mutualisable, que ni l'assureur ni l'assuré n'ont intérêt à voir se réaliser.* » (Daniel, 2006, P 10). Cette définition contient quatre termes significatifs : préjudice, aléatoire, mutualisable et intérêt commun (Salah Eddine Nebbach, 2021, P108)

- Préjudice : pour qu'un assureur indemnise un assuré, il faut que celui-ci subisse une perte de richesse évaluable au moment de l'évènement générateur du préjudice ;
- Aléatoire : sans aléa il n'y a pas d'assurance. Le sinistre générateur de dommages ne doit pas être réalisé au moment de la signature du contrat d'assurance ;
- Mutualisable : le regroupement dans un seul portefeuille d'une multitude de contrats d'assurance indépendants entre eux, c'est-à-dire, la réalisation de l'un n'a aucune influence sur la réalisation d'un autre ou qui n'ont pas de causes communes ;
- Intérêt commun : l'assureur et l'assuré ont un intérêt commun. L'assureur ne désire évidemment pas la réalisation d'un préjudice à indemniser et l'assuré ne désire évidemment pas perdre le bien assuré, a fortiori perdre sa santé ou sa vie. L'intérêt commun peut donc conduire à un partage des coûts entre l'assureur et ses assurés.

### **2.2.2.2. La prime de cotisation**

La prime peut être définie comme « *la somme d'argent que doit verser l'assuré en contre partie de la garantie que lui accorde l'assureur pour couvrir un risque* » (Ali, 1984, P93). Elle est payée au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance. Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle dans laquelle l'assuré est en même temps un sociétaire, la prime s'appelle « cotisation », mot issu du latin *quota pars*, « *part qui revient à chacun* » (Salah Eddine Nebbach, 2021, P109).

### **2.2.2.3. La prestation de l'assureur**

La prestation est une somme d'argent, versée par l'assureur, qui est destinée soit aux souscripteurs et assuré ; soit à un tiers ; soit au bénéficiaire. Couilbault & Eliashberg (2011) distinguent entre deux sortes de prestations à savoir : des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre (par exemple : incendie d'un bâtiment) ; des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple : assurance vie).

#### **2.2.2.4. La compensation au sein de la mutualité**

La mutualisation est définie pour un portefeuille, c'est-à-dire un ensemble de contrats pour une période donnée, en général l'année. La compensation au sein de la mutualité implique que tous les membres de cette mutualité soient traités avec équité. Il est donc nécessaire de prévoir des sanctions en cas de tricherie (Couilbault & Eliashberg, 2011, P57). Si des assurés ne déclarent pas la gravité de leurs risques ou en exagérant l'importance d'un sinistre, l'ensemble de la mutualité en subira.

Le secteur des assurances dans les pays développés occupe une place primordiale dans leurs économies et contribue à l'essor du pays.

### **3. Le secteur assurantiel au niveau mondial**

La place de l'assurance dans le monde, prend une importance de plus en plus accrue en économie. La progression des primes d'assurances au niveau mondial est de 3,4% pour l'ensemble de l'exercice 2021, ce qui avoisine environs 7,23% du PIB mondial.

Selon les projections, le volume global des primes atteindrait un nouveau record à plus de 7.000 milliards de dollars (6.181 milliards d'euros) en juin 2022.

La demande pour les produits d'assurance va croître après le choc de la pandémie, qui a amplifié le besoin de protection, selon le réassureur suisse Swiss Re, qui s'attend à trois années de croissance des primes à plus de 3%.

L'analyse des données de la revue Sigma de la compagnie Swiss-Ré nous a permis de tirer des renseignements sur l'évolution des primes et de chiffre d'affaire du marché mondial des assurances.

#### **3.1. L'évolution des primes d'assurance dans le monde**

Selon le tableau n°01, le marché mondial de l'assurance, branches vie et non vie confondues, reste relativement stable entre 2019 et 2020 (0.04%) malgré la crise sanitaire du Covid-19 et ses répercussions économiques. Cette croissance est due aux progrès sur les marchés de moyen orient ainsi qu'à la solide demande aux Etats Unis et sur les marchés avancés de l'Asie. Les marchés d'Amérique du Nord, d'Asie Pacifique et du Moyen-Orient enregistrent une légère hausse des cotisations avec des taux d'augmentation oscillant entre 2 et 1,3%. Les primes des autres régions à savoir, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique Latine - Caraïbes baissent respectivement de 3%, 10% et 16% sur un an (voir le tableau 1).

**Table N°1.** L'évolution de la prime d'assurance 2019-2020 par région

En millions USD

Régions	Chiffre d'affaires		Evolution 2019-2020	Part de marché	
	2020	2019		2020	2019
Amérique du Nord	2 674 038	2 620 164	2,06%	42,53%	41,69%
Amérique Latine et les Caraïbes	131 855	157 037	-16,04%	2,10%	2,50%
Asie-Pacifique	1 754 520	1 719 625	2,03%	27,91%	27,36%
Europe	1 619 312	1 673 727	-3,25%	25,76%	26,63%
Afrique	60 190	67 282	-10,54%	0,96%	1,07%
Moyen-Orient	47 131	46 525	1,30%	0,75%	0,74%
<b>Monde</b>	<b>6 287 046</b>	<b>6 284 360</b>	<b>0,04%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**Source :** <https://www.atlas-mag.net/article/marche-mondial-de-l-assurance-en-2020>

Consulté le 17/05/2022 à 13h37

### 3.2. L'évolution de chiffre d'affaires du marché mondial des assurances

Le tableau n°02 retrace la répartition de chiffre d'affaires des assurances entre les cinq continents pour la période allant de l'année 2010 jusqu'à l'année 2019 en millions USD.

**Table N°2. Evolution de chiffres d'affaires des assurances par continent (2010-2019)**

Année	Amérique	Asie	Europe	Océanie	Afrique	Monde
2019	44,19%	26,84%	26,63%	1,26%	1,07%	100%
2018	43,14%	26,57%	27,70%	1,45%	1,12%	100%
2017	34,05%	31,59%	31,19%	1,83%	1,31%	100%
2016	34,36%	31,61%	30,80%	1,95%	1,26%	100%
2015	34,66%	29,39%	32,43%	2,10%	1,39%	100%
2014	33,14%	27,63%	35,65%	2,09%	1,47%	100%
2013	33,99%	27,25%	35,26%	1,95%	1,53%	100%
2012	34,06%	28,99%	33,50%	1,88%	1,55%	100%
2011	32,80%	28%	35,59%	2,07%	1,51%	100%
2010	32,37%	27,03%	37,25%	1,45%	1,87%	100%
<b>Parts de marché 2019</b>	<b>44,19%</b>	<b>26,84%</b>	<b>26,63%</b>	<b>1,27%</b>	<b>1,07%</b>	<b>100%</b>

**Source :** <https://www.atlas-mag.net/article/marche-mondial-de-l-assurance-evolution-du-chiffre-d-affaires-par-continent-2010-2018>

Consulté le 17/05/2022 à 14h08

Le chiffre d'affaires mondial des assurances continue à augmenter durant la période allant de l'année 2010 jusqu'à 2019. En 2010 le monde a enregistré 4 335 687 millions USD de chiffre d'affaires de l'activité d'assurance, en 2019 ce chiffre s'élève à 6 284 360 millions USD, soit, une augmentation de 44,94 % par rapport à l'année 2010. Cependant, il faut signaler que l'essentiel de ces primes au niveau mondial provient des continents : américain, européen et asiatique. Ce trio concentre 97,66 % du secteur de l'assurance contre seulement 2,34% des primes. Ainsi, le niveau de

développement économique d'un pays est le principal facteur déterminant de la taille et du dynamisme d'un marché d'assurance. Autrement dit, plus l'économie d'un pays est développée et moderne, plus la part de l'assurance dans le PIB est importante (voir le tableau n°02).

Selon le même tableau, le marché américain est en tête avec 44,19 %, suivi par le marché asiatique avec 26,84 % de part des cotisations mondiales d'assurance dont la grande part est enregistrée par le Japon. La part du marché des assurances européen représente 26,63%.

Ensuite, suivent de très loin, l'Océanie avec 1,27% de part de marché en 2019 dans lequel le marché australien occupe la place la plus importante. Le continent africain ne contribue qu'à concurrence de 1,07 % au total des primes.

Le secteur des assurances en Algérie a connu le même sort que celui du secteur bancaire en particulier et de l'économie algérienne en général. En effet, le secteur a évolué dans un contexte de changements permanents, allant de la période de centralisation à celle de libéralisation.

#### **4. L'activité des assurances en Algérie : histoire, acteurs et branches**

L'évolution historique de l'assurance en Algérie a suivi celle de la France, suite à la période coloniale. Ensuite, les opérations d'assurance ont été régies par le législateur algérien un peu plus tard à l'indépendance. Nous mettons l'accent en ce qui suit sur une brève histoire de l'assurance en Algérie et les réglementations qui la régissent.

##### **4.1. Assurance en Algérie : de l'indépendance à ce jour**

Le marché algérien des assurances a évolué dans un contexte en mutation permanente, lié au recouvrement de l'indépendance, puis à l'option socialiste et enfin à l'ouverture économique et à la volonté de s'insérer dans la mondialisation à travers l'instauration de l'économie de marché.

C'est seulement à partir de 1989 qu'une logique de concurrence anime le marché des assurances en Algérie. Entre 1989 et 1995, tout en restant soumis au monopole de l'Etat, le marché a connu un air de concurrence à travers l'autonomie des entreprises publiques économiques qui a permis, dans le secteur des assurances, la déspecialisation des compagnies (Mokhtar, 2003, P53).

C'est ainsi que les trois compagnies publiques existantes à cette époque à savoir la CAAT, la CAAR et la SAA ont modifié leurs statuts pour y inscrire l'exercice de toutes les opérations d'assurances<sup>‡</sup>. Cette situation a entraîné une concurrence très rude entre elles, à travers la quête de nouveaux marchés au moyen des réseaux de distribution intégrés. Pourtant, il faudra attendre 1995 pour voir une véritable réforme des assurances (Mokhtar, 2001, P15). En effet, l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances, a procédé à la levée du monopole de l'Etat (Mokhtar, 2003, 53). A partir de cette date, en matière d'assurance et de réassurance, toute société

---

<sup>‡</sup> C'est à partir de 1982 qu'a été accentuée la spécialisation des compagnies d'assurances, à la faveur de la restructuration qui a touché toutes les entreprises nationales, par la création de la CAAT, née de la scission de la CAAR, pour monopoliser les risques de transports. La CAAR, elle, ne devant s'occuper exclusivement que des assurances des risques industriels et enfin la SAA qui ne devait s'occuper que des assurances automobiles après l'avortement du domaine des assurances de personnes qui lui a été envisagé en premier lieu, et cela en raison de la faiblesse du marché de l'assurances-vie à l'époque.

qu'elle soit publique ou privée, à capitaux nationaux ou étrangers est habilitée à pratiquer les opérations d'assurance et/ou de réassurance.

Cette ordonnance institue également un contrôle plus rigoureux de l'Etat ainsi qu'un organe de réflexion et de concertation, le Conseil National des Assurances (CNA) dont la tâche est de propulser le processus de libéralisation du secteur. Le CNA a été officiellement installé le 24 octobre 1997 (Kaci, 2004, P20).

Toutefois, la loi 06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance 95-07 relative aux assurances répond aux besoins d'une orientation client par le fait qu'elle cadre institutionnellement l'exigence d'écoute que le secteur des assurances se doit d'organiser (Abdelmadjid, 2004, P04). Autrement dit, cette loi vise non seulement l'amélioration de la prestation de service au profit des assurées mais aussi l'adaptation des offres d'assurances aux besoins des assurables.

En effet, cette loi permet aux clients d'obtenir un certain nombre d'avantages non négligeables en même temps qu'elle oblige les compagnies d'assurances à renforcer leur capacité financière et par la même la sécurité à l'égard de leurs clients.

Enfin, l'année 2009 a quand à elle vu la publication dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009.

Ce décret a fixé le capital social (ou fonds d'établissement) minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance. Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :

- Un milliard de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation.
- Deux milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de dommages.
- Cinq milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.

Le fonds d'établissement des sociétés à forme mutuelle est fixé à :

- Six cent millions de dinars, pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation.
- Un milliard de dinars, pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de dommages.

#### **4.2. Les acteurs du secteur algérien des assurances**

Le secteur algérien des assurances est structuré des institutions qui sont en charge des assurances et des sociétés d'assurance et de réassurance.

##### **4.2.1. Les organisme d'assurance**

Le secteur algérien des assurances peut être présenté en deux segments à savoir : segment des institutions régulant le métier des assurances et les modalités de fonctionnement des différents intervenants d'assurance ; et, segment des compagnies d'assurances et de réassurances qui, elles-mêmes, peuvent être segmentées en plusieurs sous segments. Tous ces intervenants sont sous la tutelle du Ministère des Finances.

#### 4.2.1.1. Le Ministère des Finances

L'exercice de l'activité d'assurance en Algérie par des entreprises d'assurances privées et publiques, est soumis à l'agrément délivré par le Ministère des Finances qui veille au respect de la réglementation dans le secteur des assurances, en terme de contraintes de solvabilités et des engagements vis-à-vis des assurés. L'intervention du Ministère des Finances se focalise sur la délivrance des autorisations dans les cas cités ci-dessous :

- ✓ L'ouverture de succursales d'assurances ainsi que l'installation de bureaux de représentations des sociétés d'assurance et réassurances étrangères ;
- ✓ La délivrance d'agrément pour les associations professionnelles d'assurances ;
- ✓ La délivrance d'agrément pour toutes les sociétés d'assurance et de réassurances désirant exercer leurs activités en Algérie ;
- ✓ La supervision de toutes les questions juridiques et techniques se rapportant aux opérations d'assurances, et l'établissement des documents que les sociétés d'assurance et/ou de réassurance doivent fournir à la commission de supervision des assurances.

#### 4.2.1.2. Les institutions en charge des assurances

Différentes institutions ont été créées ayant pour objectifs à la fois la protection des intérêts des assurés et le développement du secteur des assurances. Ceci dit, ces institutions jouent un rôle de régulateur des activités d'assurance (Benarbia, 2011, P02). Ces institutions qui encadrent le marché sont :

- *La commission de supervision des assurances (C.S.A)* : La commission agit en qualité d'administration de contrôle au moyen de la structure chargée des assurances au ministère des Finances, et cela par le biais des inspecteurs d'assurance. Dans l'objectif de garantir la solvabilité des compagnies d'assurance, la CSA peut requérir des expertises d'évaluation liées aux engagements réglementés.
- *Le conseil national des assurances* : (C.N.A, créé le 13/02/2008) le Conseil National des Assurances est un organe exclusivement consultatif avec un rôle qui se définit, comme étant un cadre de concertation entre les diverses parties prenantes, exerçant une activité dans le champ assurantiel qui sont les assureurs et les intermédiaires en assurance, les assurés, les institutions publiques et du personnel du secteur.
- *La centrale des risques (CR)*: La centrale des risques est rattachée à la direction des assurances au ministère des Finances et a pour mission, en vertu du décret exécutif N°07-138, la collecte et la centralisation des informations afférentes aux contrats d'assurances, souscrit auprès des intervenants sur le marché (sociétés d'assurance et de réassurances, succursales d'assurances étrangères agréées).
- *Le fonds de garantie automobile* : (F.G.A, créé le 04/04/2004) il joue le rôle d'un garant de dédommagement des victimes des accidents de la circulation lorsque les responsables de ces accidents sont inconnus ou insolubles ;
- *Le fonds de garantie des assurés* (F.G.A.S, créé le 07/04/2009), il est le garant de dédommagement des bénéficiaires des polices d'assurance lorsque l'actif des sociétés d'assurances concernées s'avère insuffisant après liquidation ;

- *Le bureau spécial de tarification* : (BST, créé le 11/08/2011), il prend en charge la tarification des risques obligatoires. En effet, son rôle est d'étudier et d'actualiser les tarifs en vigueur afin d'élaborer des projets de tarifs ;
- *L'association des assureurs et réassureurs algériens* : (UAR créée en 1995), elle joue le rôle de représentant des sociétés d'assurances et de réassurance et défendant leurs intérêts.

### 3.2.1.3. Les compagnies d'assurance et de réassurance

Les compagnies d'assurance et de réassurance en Algérie sont au nombre de 23 sociétés d'assurance. Celles-ci sont composées de sociétés publiques, sociétés privées, des mutuelles d'assurance et des sociétés spécialisées. Il importe de noter qu'après la décision du ministère des Finances de séparer les assurances dommages et des personnes, les sociétés publiques et privées étaient dans l'obligation de séparer leurs activités d'assurance vie et non-vie en créant, entre autres, des filiales.

En 2022, le nombre passera à 25 sociétés. Avec la constitution de 2 nouvelles sociétés d'assurance publique. Ces nouvelles sociétés d'assurances sont spécialisées dans l'assurance Takaful, dont l'une pratique le Takaful général et l'autre Takaful familial

Par ailleurs, il existe une seule société publique de réassurance, trois mutuelles d'assurance directe et deux sociétés publiques spécialisées (KPMG, 2015, P16).

- La société de réassurance : la seule société agréée de réassurance est la compagnie centrale de réassurance (CCR), créée en 1975, avec un capital social de 16 milliards DA ;
- Les sociétés publiques spécialisées dans l'assurance du risque crédit sont la CAGEX (capital social de 2 milliards de dinars) en matière d'assurance du crédit à l'exportation et la SGCI (créée en 1997) pour l'assurance du crédit immobilier, son capital social est de 2 milliards de dinars ;

Les mutuelles d'assurances directes sont la CNMA (la caisse nationale de mutualité agricole) pour le secteur agricole ; Le Mutualiste, créé en 2012 avec capital social de 6 milliards de dinars, pour les assurances de personnes. Selon un communiqué de la Commission de Supervision des Assurances, l'agrément de la Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs et l'Education et de la Culture MAATEC est arrivé à échéance le 16 mai 2017<sup>§</sup>.

**Table N°3.** Tableau récapitulatif des sociétés d'assurance en Algérie

Type de compagnie	Catégorie d'assurance	Les noms des sociétés existantes
	Assurance Dommages	<p><b>CAAR</b> (créée le 08/06/1963) : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance, son capital social est de 12 milliards de dinars ;</p> <p><b>SAA</b> (créée le 12/12/1963) : Société Algérienne des Assurances ; son capital social est de 4,5 milliards DA.</p> <p><b>CAAT</b> (créée le 30/04/1985) : Compagnie Algérienne des Assurances, son capital social est de 16 milliards DA en fin 2015.</p> <p><b>CASH</b> (créée le 04/10/1999) : Compagnie d'Assurances des</p>

<sup>§</sup>Le communiqué est affiché sur le site de l'union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance. Depuis cette date, la MAATEC n'est plus agréée à émettre des contrats d'assurances. Le renouvellement de son agrément sera décidé après une évaluation précise de sa situation et après l'exécution effective de l'arrêt du tribunal administratif d'Alger du 24 avril 2017.

Sociétés Publiques		Hydrocarbures, son capital social est de 7,8 milliards de dinars ;
	Assurances de personnes	<b>TALA</b> (créée 17/04/2011) : Taamine Life Algérie, créée en 2011 par la CAAT ; <b>CAARAMA Assurances</b> (créée le 09/03/2011) : filiale de la CAAR ; <b>AGLIC</b> , appelée aussi l'Algérienne vie (créée le 22/02/2015) : Algerian Gulf Life Insurance Company est une filiale de la CASH, son capital social est de 1 milliard de dinars
Sociétés privées	Assurance Dommages	<b>CIAR</b> (créée le 15/02/1997) : Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance, son capital social est de 4,2 milliards de dinars ; <b>2A</b> (créée le 06/05/ 1997) : l'Algérienne des Assurances, son capital est de 2 milliards de dinars. La 2A change de nom et d'identité visuelle pour devenir GIG Algeria, et cela suite à la prise de participation par Gulf Insurance Group (GIG) de 49% du capital social de l'assureur algérien en 2015. <b>GAM</b> (créée le 10/09/2002) : la Générale Assurance Méditerranéenne, son capital social est de 2,4 milliards de dinars ; <b>Salama Assurances Algérie</b> (créée le 13/04/1999) : spécialisée dans les produits conformes à la Charia islamique « Takaful » ; <b>Trust Alegria Assurance et Réassurance</b> (créée le 25/01/1999) : son capital social est de 2,05 milliards de dinars ; <b>Alliance Assurances</b> (créée le 30/07/2005) : agréé en juillet 2005 et en activité depuis 2006, son capital social est de 2,2 milliards de dinars ;
	Assurances de Personnes	<b>Cardif El Djazair</b> (créée le 11/10/2006) : filiale de BNP Paribas El Djazair <b>Macir Vie</b> (créée le 11/08/2011) : Scission de la CIAR, son capital social est de 1 milliard de dinars ;
Sociétés Mixtes**	Assurance Dommages	<b>AXA Algérie assurance dommages</b> (créée le 03/10/2011) : créée en juillet 2011, son capital social est de 2 milliards de dinars ;
	Assurances de Personnes	<b>AMANA Assurance</b> (créée le 10/03/2011) : Société Assurance, de Prévoyance et de Santé, son capital social est de 2 milliards de dinars ; <b>AXA Algérie assurance vie</b> (créée le 02/11/2011) : son capital social est de 1 milliard de dinars ;

**Source** : Etabli par les auteures à partir de données de CNA, revue de l'assurance n°11 & KPMG (2015)

#### 4.3. Les branches d'assurance

Six catégories sont répertoriées dans les branches d'assurance à savoir : assurances terrestres, assurances agricoles, assurance transports, assurances de personnes, assurances de crédits et assurances cautions, réassurances ; retracées dans le tableau n°04.

**Table N°4.** Les branches d'assurance en vertu du décret exécutif n°95-338

Catégorie n°1 Assurances Terrestres	1.1. Assurances automobiles 1.2. Assurances contre l'incendie et les éléments naturels 1.3. Assurances en matière de construction 1.4. Assurances de responsabilité civile générale
--	--

\*\* La société mixte ne signifie pas sociétés publiques et privées. Par sociétés mixtes, on entend les sociétés qui pratiquent à la fois les deux catégories d'assurance.

	1.5. Assurances des autres dommages aux biens 1.6. Assurances des pertes pécuniaires diverses
Catégorie n°2 Assurances Agricoles	2.1. Assurances contre la grêle 2.2. Assurances contre la mortalité des animaux 2.3. Autres assurances agricoles
Catégorie n°3 Assurances Transports	3.1. Assurances transport terrestre 3.2. Assurances transport ferroviaire 3.3. Assurances transport maritime 3.4. Assurances transport aérien
Catégorie n°4 Assurance de personnes	4.1. Assurances en cas de vie, en cas de décès et mixtes 4.2. Assurances contre les accidents corporels 4.3. Assurance de groupe 4.4. Assurance de capitalisation 4.5. Assurance assistance 4.6. Autres assurances de personnes
Catégorie n°5 Assurances crédits et Assurances cautions	5.1. Assurances crédits 5.2. Assurances cautions 5.3. Autres
Catégorie n°6 Réassurance	Toute opération d'acceptation en réassurance pratiquée par les sociétés de réassurance ou les sociétés d'assurance dont l'activité s'étend à la réassurance

**Source** : établi par les auteures à partir du Code algérien des assurances.

Les sociétés d'assurance désireuses de pratiquer des opérations d'assurance dans l'une des branches citées dans le tableau ci-dessus doivent y obtenir une autorisation préalable.

## 5. L'évolution de l'activité assurantielle en Algérie

Le tableau ci-dessous montre le chiffre d'affaires et la part du marché du secteur d'assurance dans certains pays d'Afrique. La part du chiffre d'affaires dans le total mondial est un peu plus de 1% pour l'exercice 2020, avec une valeur de 60 190 mds USD dont 40 093 mds USD réalisés uniquement par l'Afrique du Sud. Le même tableau montre que l'Algérie occupe la 6<sup>ème</sup> place à l'échelle africaine (75<sup>ème</sup> place au rang mondial) avec un chiffre d'affaires de 1 037 mds USD en 2020, soit une part de 1,72% du total africain (0,02% du total mondial).

**Table N°5.** Classement par chiffre d'affaires des principaux pays dans le secteur d'assurance africain 2019-2020

Classement	Pays	Chiffre d'affaires		Evolution 2019-2020	Part de marché 2020
		2020	2019		
1	<b>Afrique du Sud</b>	40 635	46 421	-12,46%	67,51%
2	<b>Maroc</b>	5 029	4 628	8,66%	8,36%
3	<b>Egypte</b>	2 474	2 099	17,87%	4,11%
4	<b>Kenya</b>	2 199	2 235	-1,61%	3,65%

5	Nigéria	1 213	1 565	-22,49%	2,02%
6	Algérie	1 037	1 223	-15,21%	1,72%
7	Tunisie	900	817	10,16%	1,49%
8	Ghana	759	673	12,78%	1,26%
9	Côte d'Ivoire	685	663	3,32%	1,14%
10	Cameroun	392	357	9,80%	0,65%
11	Burkina Faso	202	162	24,69%	0,34%
<b>Total</b>		<b>55 525</b>	<b>60 843</b>	<b>-8,74%</b>	<b>92,25%</b>
<b>Reste du marché</b>		<b>4 665</b>	<b>6 439</b>	<b>-27,55%</b>	<b>7,75%</b>
<b>Total Afrique</b>		<b>60 190</b>	<b>67 282</b>	<b>-10,54%</b>	<b>100%</b>

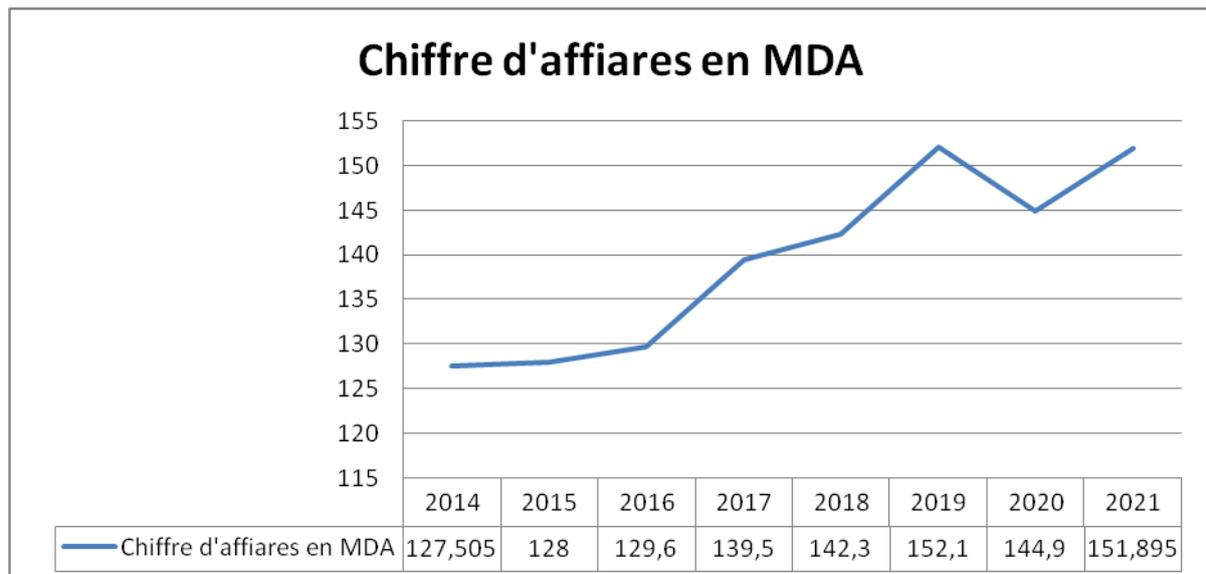
**Source :** Élaboré par les auteures à partir des données de la Swiss Re Institute (sigma N°4/2020)

Les données contenues dans la note de conjoncture publiée par Conseil national des assurances (CNA, 2021) montrent, une évolution positive du secteur et confirment la bonne orientation des compagnies algériennes dans leur stratégie de sortie d'une crise sanitaire.

Les réalisations du chiffre d'affaires du marché des assurances, toutes activités confondues, s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 151,9 milliards de dinars (y compris les acceptations internationales), contre 144,9 milliards de dinars au 31 décembre 2020, enregistrant une évolution de 4,8%, relève le CNA. La hausse dans les assurances de dommages est de 4,7%, elle est de 4% dans les assurances de personnes.

La figure ci-dessous, illustre l'évolution de la production globale en milliards de dinars du secteur algérien des assurances entre 2014 jusqu'à 2021.

**Figure N° 1.** Evolution de chiffre d'affaire de 2014 jusqu'à 2021



**Source :** Conseil National des Assurance

Au cours de huit (08) dernières années, le chiffre d'affaires du marché est passé de 127,505 MDA en 2014 à 151,895 MDA, soit une augmentation moyenne annuelle de 5%.

Pour l'année 2020, cette régression trouve son origine dans la situation pandémique à l'instar de beaucoup d'autres pays du monde.

Toutefois, et en dehors de l'année 2020, l'évolution du chiffre d'affaires même si elle est positive, reste relativement faible, comparée aux potentialités du marché des assurances et le taux de pénétration<sup>††</sup> du secteur qui demeure à 1%.

Le tableau ci après représente la production globale concernant l'assurance dommage, assurance de personne et les acceptations internationales, arrêté au 31/12/2021.

**Table N°6.** Production du marché des assurances au 31/12/2021

En DA	Chiffres d'affaires		Part du marché		Evolution	
	31/12/2020	31/12/2021	2020	2021	En %	En valeur
Assurance de dommage	126 064 379 055	131 968 937 732	86,9%	87,0%	4,7%	5 904 558 677
Assurance de personne	12 761 045 056	13 269 435 248	8,7%	8,8%	4,0%	508 390 192
Marché direct	<b>138 825 424 111</b>	<b>145 238 372 980</b>	<b>95,6%</b>	<b>95,8%</b>	<b>4,6%</b>	<b>6 412 948 869</b>
Acceptations internationales	6 059 254 411	6 656 658 260	4,2%	4,4%	9,9%	597 403 849
<b>Total</b>	<b>144 884 678 522</b>	<b>151 895 031 240</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4,8%</b>	<b>7 010 352 718</b>

Source : Conseil National des Assurances (2021), P04

Le marché direct (assurance dommages et assurance de personne) représente 95,8% du total des primes, soit, 145,238 milliards DZD (1,04 milliard USD). Ce montant est en croissance de 4,6% par rapport à 2020.

Les acceptations internationales représentent 4,4% du total des primes, soit, 6,656 milliards DZD. Ce montant est en croissance de 9,9% Par rapport 2020.

### 5.1. Production des assurances dommage au 31/12/2021

Tableau ci après représente la production des assurances dommages au 31 décembre 2021 par branches. Au 31/12/2021 le chiffre d'affaires non-vie s'établit à 131,969 milliards DZD (946,05 millions USD) contre 126,064 milliards DZD (951,07 millions USD) une année auparavant. Les primes non-vies représentent 86,9% du total des souscriptions de 2021.

<sup>††</sup> Le taux de pénétration est un rapport entre le chiffre d'affaires hors « acceptation internationale » et le produit intérieur brut (PIB).

**Table N°7. Production des assurances dommage arrêté au 31/12/2021**

En DA	Chiffres d'affaires		Part du marché		Evolution	
	31/12/2020	31/12/2021	2020	2021	En %	En valeur
<b>Assurance Automobile</b>	62 662 921 454	61 717 436 346	49,7%	46,8%	-1,5%	-945 485 108
<b>IRD</b>	53 033 173 521	59 332 614 909	42,1%	45,0%	11,9%	6 299 441 388
<b>Assurance Agricoles</b>	2 218 505 847	2 124 941 985	1,8%	1,6%	-4,2%	-93 563 862
<b>Assurance Transport</b>	6 070 418 358	6 228 702 952	4,8%	4,7%	2,6%	158 284 594
<b>Assurance crédit</b>	2 079 359 875	2 565 241 540	1,6%	1,9%	23,4%	485 881 665
<b>Total</b>	<b>126 064 379 055</b>	<b>131 968 937 732</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4,7%</b>	<b>5 904 558 677</b>

**Source :** Conseil National des Assurances, P08

L'activité dommages est tirée par l'automobile, qui avec 46,8% du total du portefeuille non-vie, comptabilise 61,717 milliards DZD (442,43 millions USD) de primes émises à fin 2021. Cette branche est suivie par l'incendie, les risques divers et le transport qui affichent respectivement 59,332 milliards DZD (425,34 millions USD) et 6,228 milliards DZD (44,65 millions USD) en 2021. Cette croissance trouve son origine dans la performance enregistrée par la sous-branche « Incendie, explosions et éléments naturels », avec un taux de 13,3% par rapport à la même période de l'exercice 2020. Cette sous-branche détient 77,7% du portefeuille de la branche. Pareillement, l'assurance contre les effets des Catastrophes Naturelles « Cat-Nat » affiche un accroissement de 20,7%, expliqué par l'émission des primes de nouvelles affaires et le renouvellement d'autres. Les sous-branches « Autres dommages aux biens » et « Responsabilité civile » enregistrent des croissances de 7,3% et 8,6% par rapport à 2020 et détiennent, respectivement, des parts de 17,9% et 4,2% du portefeuille de la branche « IRD ».

En revanche, la sous-branche « Pertes pécuniaire diverses » marque un repli de 19,6% par rapport au 31/12/2020.

Les assurances agricoles ne représentent, au titre de l'exercice 2021, que 1,6% du chiffre d'affaires des assurances de dommages et marquent une régression de 4,2% comparativement à la même période de l'exercice précédent. Ce repli est tiré, principalement, par la régression constatée au niveau des sous-branches « Production végétale » et « Production animale » qui détiennent des parts respectives de 24,6% et 33% du portefeuille de la branche et reculent, respectivement, de 7,9% et 10,5%.

La branche « Transport » cumule, au 31/12/2021, une production de 6,2 milliards de DA, contre 6,1 milliards de DA réalisés au 31/12/2020. Elle représente une part de 4,7% du portefeuille des assurances de dommages, une proportion qui reste inchangée relativement à 2020.

Cet accroissement trouve son origine dans la sous-branche « Transport maritime » qui occupe 50% du chiffre d'affaires de la branche et évolue de 3%, comparativement à 2020, expliquée par l'augmentation, en nombre et montant, des expéditions d'une importante entreprise publique.

Elle est suivie par l'assurance « Transport terrestre » qui progresse de 6,9% comparativement à la même période de 2020 et détient une part de 17,9%, et ce, suite à la souscription de nouveaux contrats.

En termes de sinistres, les déclarations ont atteint 1 331 946 dossiers pour un montant de 73,1 milliards de dinars, en augmentation de 1,7% en montant et de 1,9% en nombre de dossiers. Le total des indemnisations versées s'est établi à 71,7 milliards DA, en hausse de 12,5%. Celles à payer sont de 88%, en hausse de 5,2% par rapport à l'année 2020. Le taux de règlement est passé de 42,3% en 2020 à 43,9% en 2021, soit une progression de 3,8%.

Avec un montant de 41,7 milliards de DA et un total de 928 967 dossiers réglés, les indemnisations versées au titre de la branche « Automobile » demeurent prépondérantes. Les branches « Crédit » et « Agricole » affichent une tendance descendante, avec des taux respectifs de 49,6% et 27,8%. Le montant des sinistres en suspens, quant à lui, connaît une croissance de 5,2% due, essentiellement, à la hausse constatée au niveau des branches « Crédit », « Automobile » et « IRD » avec des progressions respectives de 202,4%, 6,4% et 6,9%. En contrepartie, les assurances « Transport » et « Agricole » marquent des baisses de 22,9% et 32,7% comparativement à l'exercice 2020.

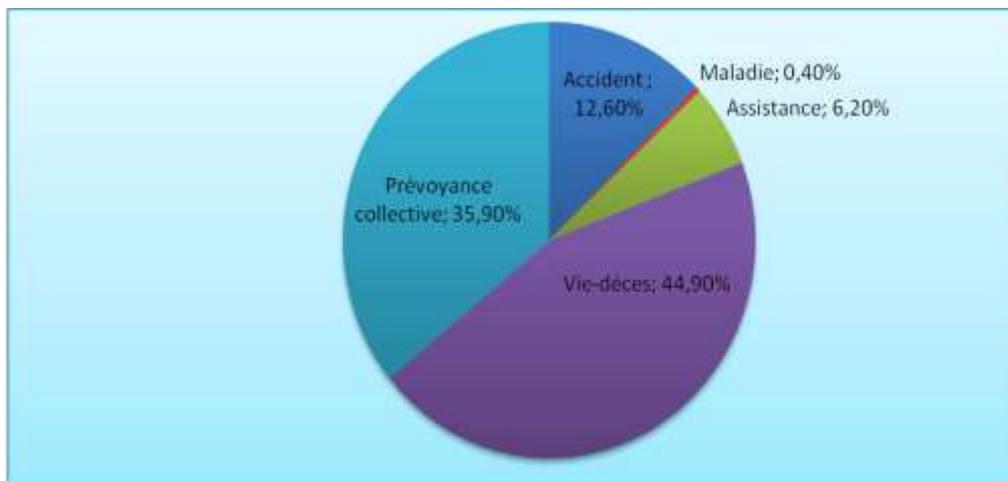
## **5.2. Production des assurances de personne au 31/12/2021**

Les assurances de personnes cumulent, au 31/12/2021, un chiffre d'affaires de 13,3 milliards de DA, réalisant, ainsi, un accroissement de 4%, soit 508,4 millions de production additionnelle, réalisée essentiellement par la branche « Vie-décès » qui domine l'activité avec près de 45% de part. Suivi par la branche prévoyance collective avec une part de 35,9%.

La branche « Accident » enregistre une régression de 1,6% en matière de chiffre d'affaires et 73,8% en termes de nombre de contrats, passant de 2 119 209 contrats, à fin 2020, à 555 317 contrats souscrits en 2021. Soit une part de 12,6%. Enfin la branche maladie enregistre un taux de 0,4%,

La figure ci-après représente la structure de la production des assurances de personnes au 31/12/2021.

**Figure N°2.** La structure de la production des assurances de personnes au 31/12/2021



Source : Conseil National des Assurances (2021), P18

Les sinistres déclarés auprès des sociétés d'assurance de personnes, au titre de l'exercice 2021, marquent une hausse de 30,2%, en termes de montant, générée, principalement, par les branches « Prévoyance collective » et « Vie-décès », qui occupe une part commune de 98,5% des déclarations (CNA, 2021, P18).

En revanche, le nombre de dossiers déclarés fléchit de 23,8% par rapport au 31/12/2020 tiré, essentiellement, par la branche « Prévoyance collective » qui marque un repli de 24,6%.

En matière de règlement, le marché des assurances de personnes affiche un bond de 53,6% en montant et 41% en nombre, engendré, pratiquement, par l'ensemble des branches, exception faite de la branche « Assistance » qui régresse de 49,9%, en montant, et de 14,9%, en nombre.

Les sinistres en stock suivent la même tendance haussière en montant, soit un taux de 5,5% comparativement à la même période de 2020, mais fléchissent de 52,6%, en nombre, en raison d'un recul de 58% des dossiers de la « Prévoyance collective ».

### **5.3. Réassurance**

Les acceptations internationales de réassurance progressent de 9,9% passant de 6,059 milliards DZD (45,71 millions USD) au 31 décembre 2020 à 6,657 milliards DZD (47,72 millions USD) douze mois plus tard (CNA, 2021, P24).

Les indemnisations de la CCR, opérées au titre des affaires internationales, enregistrent, à fin 2021, une régression de 8,8%, avec un montant de 3,2 milliards de DA, consacrés principalement à la branche « Incendie », à hauteur de 72,4% des règlements, en repli de 10,7%, engendré par les restrictions imposées par la situation sanitaire relative à la Covid-19 que traverse le monde depuis l'entame de 2020 et une partie du monde (Chine) depuis fin 2019.

## **6. Conclusion**

De 1962 jusqu'à nos jours, le secteur des assurances a connu plusieurs étapes et multiples réformes ; de la période de transition à la période de libéralisation en passant par celle du monopole de l'État. A cette évolution, l'Algérie a pu créer plusieurs compagnies d'assurances qui diffèrent selon leurs activités et leur statut juridique pour satisfaire la clientèle.

Malgré la réforme du cadre réglementaire du secteur, notamment à travers la loi 06/04 du 20 février 2006, qui modifie et complète l'ordonnance 95/07 du 25-01-1995, il demeure largement en retard par rapport aux besoins de l'économie Algérienne, et aurait besoin d'être largement boosté.

Le marché des assurances en Algérie est en pleine expansion même s'il reste limité pour l'instant à la couverture du « dommage automobile » et du « risque-industrie ». Cette vitalité qui se décline par l'arrivée de nouveaux opérateurs, notamment privés et étrangers, se manifeste aussi par les chiffres réalisés les dernières années. Il a connu une hausse de son chiffre d'affaires global mais il reste encore peu développé mais à fort potentiel et il reste nettement dominé par l'assurance dommage où la branche automobile a tiré le marché de ce dernier. Sans surprise, le marché des assurances dommages est resté globalement dominé par les compagnies d'assurance publiques aussi la présence des entreprises étrangères, encore faible, devrait progressivement s'accroître notamment dans l'assurance de personnes.

## 7. Bibliographie

- Ali Hassid, (1984), « *Introduction à l'étude des assurances économiques* », éd ENAL. P84-P93
- Couilbault.F, Eliashberg.C & Latrasse. M (2003), « *Les grands principes de l'assurance* », 6<sup>ème</sup> édition, l'Argus, Paris. P49.
- Couilbault. F, Eliashberg. C, (2011), « *Les grands principes de l'assurance* », 10<sup>ème</sup> éd, l'Argus, Paris. P57
- Yvonne Lambert Faivre (2001), « *Droit des Assurances* », 11<sup>ème</sup> édition, Ed DALLOZ DELTA ,2001. P38
- Zajdenweber. D, (2006), « *Économie et gestion de l'assurance* », Economica, Paris. P10.
  
- Conseil national des assurances. (2021). *Note de conjoncture*. Quatrième trimestre. P04-P18-P24
- Kaci D, « *Un cadre législatif et réglementaire en évolution* », Mutation, N° 49, Mars 2004, Pp: 20-21. (Mutation est une publication trimestrielle éditée par la Chambre Algérienne de commerce et d'industrie (CACI) consultable sur son site Internet [www.caci.dz](http://www.caci.dz).)
- KPMG, 2015, « *Guide des assurances en Algérie* », P16
- Messaoudi Abdelmadjid, « *Orientation stratégique des assurances vers la protection du client : Les réponses de la loi 06-04* », Le bulletin des assurances, Numéro spécial, Novembre 2004, P04.
- Naouri Mokhtar (2001), « *Le marché algérien des assurances: Un fort potentiel à exploiter*», Revue Algérienne des Assurances, N°4, Juin 2001, Pp: 15-21.
- Naouri Mokhtar (2003), « *Les assurances : un marché à exploiter* », Les Cahiers de l'Orient « Les assurances dans le monde arabes », N°63, 3<sup>ème</sup> trimestre, Pp: 53-71.
- Pierre Picard. (2005), « *Risques d'assurance et risques financiers* », Revue d'économie financière. N°80. P02-03.
- Salah Eddine Nebbache, (2021), « *État des lieux du secteur algérien des assurances à l'ère de la pandémie covid-19* », Revue Internationale de la performance économique, Volume 04, N°03, 2021, P105-P109.
  
- Benarbia, M. (2011), Les perspectives de développement de l'industrie des assurances en Algérie et les réformes nécessaires pour promouvoir ses capacités concurrentielles. Colloque international sur « *les sociétés d'assurance traditionnelles et les sociétés d'assurance Takaful : entre la théorie et l'expérience pratique* ». Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Université Ferhat Abbas-Sétif. 25-26 avril 2011. Algérie. P02.
- Swiss Re Institute, sigma N°4/2020, P24. ([https://www.swissre.com/dam/jcr:05ba8605-48d3-40b6-bb79b891cbd11c36/sigma4\\_2020\\_en.pdf](https://www.swissre.com/dam/jcr:05ba8605-48d3-40b6-bb79b891cbd11c36/sigma4_2020_en.pdf))
- <https://www.newsassurancespro.com/assurance-le-marche-mondial-va-fortement-croitre-apres-la-pandemie/01691475117> consulté le 21/05/2022 à 19h35
- <https://www.atlas-mag.net/article/marche-mondial-de-l-assurance-evolution-du-chiffre-d-affaires-par-continent-2010-2018> consulté le 17/05/2022 à 14h08